

## **STATUTS DE L'ASSOCIATION**

### **Article 1 : Dénomination**

L'Association prend la dénomination de Guill'AMAP

### **Article 2 : Objet**

L'Association a pour objet de rassembler des personnes désirant maintenir et promouvoir une agriculture de proximité, socialement équitable et écologiquement saine, en montant un partenariat entre consommateurs adhérents et producteurs locaux, et en veillant à ce que les adhérents s'engagent moralement et de toute autre façon à participer au fonctionnement de l'Association dans toutes ses tâches, et ses activités collectives et ses ateliers pédagogiques à la ferme.

### **Article 3 : Siège social**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 5 rue Chalopin  
69007 Lyon

Il peut être transféré par simple décision du C.A.

### **Article 4 : Durée**

La durée de l'Association est illimitée.

### **Article 5 : Composition**

L'Association se compose de :

- membres adhérents qui versent une cotisation annuelle
- membres bienfaiteurs, adhérents ou non, qui font des dons de quelque nature que ce soit à l'Association

### **Article 6 : Adhésion**

Est reconnue membre de l'Association toute personne qui :

- adhère totalement aux présents statuts ainsi qu'aux principes d'engagements définis par le Règlement Intérieur
- s'est acquittée du paiement de la cotisation de l'Association, destinée à couvrir les frais de fonctionnement

La qualité de membre se perd par démission, décès, non paiement de la cotisation et par la décision du C.A après que le membre concerné ait été préalablement invité à être entendu, en référence au Règlement Intérieur de l'association.

### **Article 7 : Ressources**

Les ressources de l'Association comprennent les cotisations des adhérents, ainsi que toutes formes de ressources conformes aux lois et règlements, dans la mesure où elles contribuent à l'objet et au développement de l'Association.

### **Article 8 : Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation du président. Elle se compose de tous les membres de l'Association.

Elle entend les rapports du C.A sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote les montants de la cotisation pour l'exercice suivant.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du C.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire se prononce à la majorité des membres présents ou représentés.

En ce qui concerne les modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, il faut se référer au Règlement Intérieur.

### **Article 9 : Assemblée Générale Extraordinaire**

Des Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées par le président à son initiative ou à celle de plus de la moitié des membres du C.A, ou à la demande du tiers des adhérents.

L'ordre du jour est établi par les membres ayant demandé cette réunion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se prononce à la majorité des membres présents ou représentés.

En ce qui concerne les modalités de convocation aux A.G.E, il faut se référer au Règlement Intérieur.

### **Article 10 : le C.A**

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé du bureau et des divers référents de l'association. Les réunions sont ouvertes à tout adhérent de l'association.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent faire partie du C.A.

Le C.A élit parmi ses membres présents :

- un président
- un président adjoint
- un trésorier
- un trésorier adjoint
- un secrétaire
- un secrétaire adjoint

Les mandats des président, président adjoint, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint sont d'un an renouvelable et ne peuvent excéder trois années consécutives, quelque soit la fonction assumée.

Le C.A se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Pour la validité des délibérations, il est nécessaire que soient présents ou représentés au moins la moitié des membres du C.A.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le C.A a pour rôle d'appliquer et de mettre en oeuvre les décisions prises en Assemblée Générale.

Il présente à l'Assemblée Générale les comptes et le rapport d'activité de l'Association.

Il établit le règlement intérieur.

**Article 11 : Modification des statuts**

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, et à la majorité d'au moins les deux tiers de ses membres présents ou représentés.

**Article 12 : Dissolution**

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à ce sujet et à la majorité d'au moins les deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Fait à Lyon, le 3 décembre 2007

Signataires :  
« lu et approuvé »

Le président

Le trésorier

Le secrétaire

**Guill'AMAP**  
**5 rue Chalopin**  
**69007 LYON**  
**tél 06 60 96 04 86**

**PREFECTURE DU RHONE**  
**Don de la Citoyenneté et**  
**de l'Environnement**  
**2<sup>ème</sup> bureau**  
**106 rue Pierre Corneille**  
**69419 LYON CEDEX 03**

Lyon, le 6 août 2008

**N° enregistrement : 67282**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'original de la réunion du C.A. portant modifications des membres du bureau.

Vous remerciant par avance d'enregistrer les changements, et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Véronique PALMER  
Présidente Adjointe

**Guill'AMAP**  
**5 rue Chalopin**  
**69007 LYON**  
**tél 06 60 96 04 86**

**N° enregistrement : 67282**

**MEMBRES DU BUREAU**

**- Président : Olivier RONNA**

155 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon – né le 27/07/73 à Lyon 4<sup>ème</sup> –  
Conducteur de travaux - nationalité française

**- Président adjoint : Véronique PALMER**

5 rue Chalopin 69007 Lyon - née le 18/03/56 à Paris 9<sup>ème</sup> (75) – Gérante - nationalité  
française

**- Trésorier : Victor MARTEAU**

61 rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon - né le 20/11/79 à Dôle (39) – animateur -  
nationalité française

**- Trésorier adjoint : Christelle OLIVIER**

258 rue de Créqui 69007 Lyon - née le 08/05/81 à Brest (29) – Consultante -  
nationalité française

**- Secrétaire : Mireille DE COSTER**

41 rue Malesherbes 69006 Lyon - née le 28/08/45 à Angoulême (16) – Retraitée –  
nationalité française

**- Secrétaire adjoint : Elisabeth CHARLES**

26 rue de la Métallurgie 69003 Lyon – née le 04/09/78 à Epinal (88) – Professeur des  
Ecoles – nationalité française